

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit

Le Douze décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs BILLON Claude; DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard, MOUTARD Michel, MASURE Bertrand, MARCHETTI Cyril, LORSUNG Pascal, JACQUET Philippe, HUGEROT Florent, Mme DI FRUSCIA Claudine

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

SUBVENTION CLASSE VOLCAN

Madame le Maire fait savoir que tous les 3 ans, les enfants du CE2 au CM2 scolarisés à BELLEVUE, partent en classe découverte.

Cette année, ils se rendront à MURAT LE QUAIRE du lundi 18 mars au 22 mars 2019. Le coût par élève reviendrait à 300 €, réparti comme suit 1/3 coopérative, 1/3 parents, 1/3 commune.

Pour la commune de POLISY 7 enfants étant concernés, une subvention d'un montant de 700 € sera versée.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE de verser cette subvention.

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
11	<u>0</u>	<u>0</u>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Même Séance

LOCATION SALLE LE LUNDI AVEC L'ASSOCIATION DA COT A KIDS COUNTRY

La commune de Polisy a établi une convention avec l'Association DA COT A KIDS COUNTRY pour l'occupation de la salle le Jeudi.

Il s'avère que cette association utilise également une autre salle dans une commune voisine, laquelle va être indisponible le temps de travaux.

C'est pourquoi, elle nous sollicite pour occuper la salle 4 fois le lundi, le temps que ceux-ci soient réalisés.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE de leur louer la salle pour un prix de 15 € la séance.

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
11	<u>0</u>	<u>0</u>

Même Séance

ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE DE POLISY/GFA DE VAL BECON M. Bernard DANGIN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de l'utilité de faire un échange de terrains entre la Commune de Polisy et le GFA de Val Becon représenté par M. Bernard Dangin, ce qui permettrait d'améliorer l'entretien des fossés existants suite aux travaux sur les chemins

Il est proposé l'échange ci-dessous, à superficie égale, de la ZD 92 de 6a 40 à prendre sur la parcelle communale ZD 93 de 3ha 45a 50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE qu'un échange de terrains soit opéré entre la Commune de Polisy et le GFA de Val Becon représenté par M. Bernard Dangin.

DECIDE de céder au GFA de Val Becon une surface de 6a 40 qui sera prélevée sur la parcelle communale cadastrée ZD 93 d'une superficie totale de 3ha 45a 50 en échange de la parcelle cadastrée ZD 92 de 6a 40 précisément que le GFA de Val Becon s'engage à céder à la Commune de Polisy.

DIT que les frais de bornage et les frais d'actes notariés sont pris en charge par la Commune

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'échange et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

RECONDUCTION DES BAUX

A la demande de son 1^{er} Adjoint, Monsieur Claude Billon et Madame le Maire se sont penchés sur les baux communaux dont certains vont être à renouveler sur 2020.

Il est proposé d'appliquer de nouvelles valeurs pour leur calcul, soit :

1.800 kilos si renouvellement à 9 ans et 2.200 kilos si renouvellement à 25 ans.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

La délibération sera actée lors du prochain Conseil Municipal.

Même Séance

PETITION DES RIVERAINS DE POLISY CONCERNANT L'IMPLANTATION DES COUSSINS BERLINOIS

Madame le Maire a été avisée d'une pétition de la part des riverains des 47 et 49 Grande Rue concernant les nuisances sonores provoquées par la circulation des véhicules sur les coussins berlinois, installés récemment, à hauteur de leurs propriétés.

Pour rappel, la demande d'installation des coussins berlinois avait été sollicitée par les riverains et la Commune avait répondu favorablement à ce souhait afin de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser la traverse du village.

La pose des coussins berlinois Grande Rue répond aux exigences règlementaires en vigueur et après consultation des Services Départementaux (SLA), cette voie étant départementale.

Madame le Maire a invité les plaignants à présenter leurs doléances en ouverture de la réunion de Conseil Municipal le 12 décembre 2018.

Après avoir écouté les différents intervenants, face aux mécontentements des riverains, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 3 voix contre de supprimer lesdits coussins berlinois.

Dans un premier temps, la Commune va faire la demande d'un devis pour enlever les coussins berlinois et remettre la chaussée dans son état initial.

Il est impératif que les habitants de la Grande Rue ayant demandé leur suppression soient conscients qu'aucun autre équipement de ralentissement adapté à la configuration de la route et à la réglementation en vigueur ne viendra remplacer ces coussins, la pose de coussins en enrobé n'ayant pas été retenue.

De ce fait, Madame le Maire décline toute responsabilité de la Municipalité tant présente que future en cas d'accident dû à un manquement évident d'équipement de sécurité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait savoir qu'elle a signé un devis avec la société AG NET pour le nettoyage des vitres de la Mairie et de la Salle Polyvalente pour un montant de 163,00 € TTC.

La cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 11 janvier 2019 à 19 H 30

Madame le Maire fait savoir qu'elle signera la convention avec la Croix Rouge le samedi 15 janvier 2019.

Les travaux forestiers sur la parcelle P1 sont terminés. Elle se félicite de la qualité de ceux-ci.

Un rallye Moto club Champagne traversera la commune le 8 et 9 juin 2019

Lecture d'un courrier de Mme BARBIER Colette.

Inscriptions sur les listes électorales : il n'y aura plus de permanence le 31 décembre.

La séance est levée à 22h30.